

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ÉTAT DANS LE VAL-D'OISE

Septembre 2021 - RAAE n° 86 du 7 septembre 2021  
publié le 7 septembre 2021

Préfecture du Val-d'Oise  
Direction de la coordination et de l'appui territorial  
Bureau de la coordination administrative  
CS 20105 - Avenue Bernard Hirsch  
95010 CERGY-PONTOISE

Tél : 01 34 20 29 39  
Fax : 01 77 63 60 11  
mél : [pref-raa95@val-doise.gouv.fr](mailto:pref-raa95@val-doise.gouv.fr)

L'intégralité du recueil est consultable en préfecture  
et sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise : [www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr)

# PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

## CABINET

### DIRECTION DES SÉCURITÉS

Arrêté n° 2021 – 0885 du 7 septembre 2021 portant déclassement du local de rétention administrative 001  
situé dans les locaux de l'hôtel de police de CERGY, 4 rue de la Croix des Maheux

Arrêté n° 2021 – 0897 du 7 septembre 2021 abrogeant l'arrêté n° 2021-0858 prescrivant l'obligation du 002  
passe sanitaire et rendant obligatoire le port du masque pour accéder aux centres commerciaux de  
plus de 20.000 m<sup>2</sup> du département du Val-d'Oise

### DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n° 2021-283 du 19 août 2021 portant modification de l'emplacement des bureaux de vote n°9 et 004  
n°10 de la commune d'EAUBONNE

Arrêté n° 2021-298 du 27 août 2021 portant modification de l'emplacement du bureau de vote n°7 de 012  
la commune de MONTMORENCY

Arrêté n° 22/21-UER/P/CD du 6 septembre 2021 réglementant temporairement la circulation sur 047  
l'autoroute A 15 - sens Paris-province et différentes bretelles des diffuseurs n° 7 et 8 entre 22 h et 5 h  
du 6 au 10 septembre 2021.

### AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

#### Délégation départementale de l'Agence régionale de santé du Val-d'Oise

Arrêté n° DS 2021-089 du 1<sup>er</sup> septembre 2021 portant délégation de signature de la directrice générale 049  
de l'agence régionale de santé à la déléguée départementale du Val-d'Oise 95

Arrêté n° 2021-739 du 26 août 2021 portant sur l'insalubrité des locaux sis 10 rue Bir Hakeim à Goussainville 053

Arrêté n° 2021-741 du 7 septembre 2021 abrogeant l'arrêté n° 2021-451 du 1<sup>er</sup> juin 2021 portant sur le 056  
logement sis 29 rue Alfred Labrière à Argenteuil

Arrêté n° 2021-743 du 7 septembre 2021 2021-743 portant sur l'installation électrique des locaux sis 84 rue 058  
Henri Barbusse à Argenteuil



# PRÉFET DU VAL-D'OISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des Sécurités  
Bureau des polices administratives

**Arrêté n° 2021 – 0885  
portant déclassement du local de rétention administrative  
situé dans les locaux de l'hôtel de police de CERGY, 4 rue de la Croix des Maheux**

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, et notamment ses articles R. 744-8 à R. 744-15,

Vu le décret du Président de la République du 29 mai 2019 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN en qualité de préfet du Val-d'Oise,

Vu le courrier du 19 août 2021 du directeur départemental de la sécurité publique du Val-d'Oise sollicitant l'abandon du local de rétention administrative situé dans les locaux de l'hôtel de police de Cergy, 4 rue Croix des Maheux,

Considérant que ce local de rétention administrative, qui n'est plus utilisé depuis février 2015, ne répond plus aux exigences de la réglementation en vigueur,

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet,

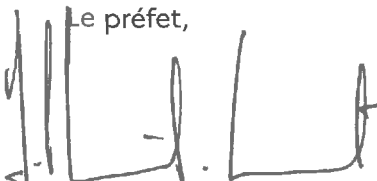
## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – Le local de rétention administrative, situé dans les locaux de l'hôtel de police de CERGY, 4 rue de la Croix des Maheux, est déclassé à compter de la signature du présent arrêté.

**Article 2** – L'arrêté préfectoral n° 009304 du 15 octobre 2001 portant création d'un local de rétention administrative à l'hôtel de police de CERGY est abrogé.

**Article 3** – Le directeur de cabinet du préfet et le directeur départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département et sera transmis au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Pontoise.

Cergy-Pontoise, le 7 SEP. 2021

Le préfet,  
  
Amaury de SAINT-QUENTIN

**Arrêté n° 2021 – 0885  
portant déclassement du local de rétention administrative  
situé dans les locaux de l'hôtel de police de CERGY, 4 rue de la Croix des Maheux**



# PRÉFET DU VAL-D'OISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des Sécurités

**Arrêté n° 2021 – 0897**  
**abrogeant l'arrêté n° 2021-0858 prescrivant l'obligation du passe sanitaire**  
**et rendant obligatoire le port du masque**  
**pour accéder aux centres commerciaux de plus de 20 000 m<sup>2</sup> du département du Val-d'Oise**

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3131-12 et suivants et L. 3136-1,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2215-1,

Vu le code de la sécurité intérieure notamment ses articles L. 211-1 à L. 211-4,

Vu le code pénal,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le décret du Président de la République du 29 mai 2019 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN en qualité de préfet du Val-d'Oise,

Considérant que, depuis le 30 août 2021, le taux d'incidence constaté dans le département du Val-d'Oise est inférieur à 200,

Considérant que depuis cette date, le taux d'incidence ne cesse de décroître pour s'élever à 164 le 6 septembre,

Considérant que cette baisse du taux d'incidence permet de lever l'obligation de présentation du passe sanitaire pour accéder aux centres commerciaux d'une surface commerciale utile de plus de vingt mille mètres carrés,

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet,


## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – L'arrêté n° 2021 – 0858 prescrivant l'obligation du passe sanitaire pour les personnes de dix-huit ans et plus pour accéder aux centres commerciaux de plus de 20 000 m<sup>2</sup> du département du Val-d'Oise est abrogé à compter du mercredi 8 septembre à 0 heure.

**Article 2** – Le présent arrêté peut être contesté selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-dessous<sup>1</sup>.

**Article 3** – Le directeur de cabinet du préfet, le directeur général de l'agence régionale de santé d'Île-de-France, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement de gendarmerie départementale et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département et consultable sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr>

Cergy-Pontoise, le 7 septembre 2021

Le préfet,  
  
Amaury de SAINT-QUENTIN

**Arrêté n° 2021 – 0897**  
**abrogeant l'arrêté n° 2021-0858 prescrivant l'obligation du passe sanitaire**  
**et rendant obligatoire le port du masque**  
**pour accéder aux centres commerciaux de plus de 20 000 m<sup>2</sup> du département du Val-d'Oise**

<sup>1</sup> Dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision, les recours suivants peuvent être introduits :  
- **un recours gracieux adressé** auprès du préfet du Val-d'Oise.  
- **un recours hiérarchique adressé au ministre de l'Intérieur- Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques - Sous Direction des Libertés Publiques et de la Police administrative- - 11, rue des Saussaies- 75800 Paris Cedex 08.**  
- **un recours contentieux adressé au tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 bld de l'Hautil- BP 3022- 95027 Cergy Pontoise Cedex.** Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2<sup>ème</sup> mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2<sup>ème</sup> mois suivant la date de rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).  
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application 'Télérecours citoyens' (informations et accès au service disponible à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).



**ARRETE n° 2021-283  
portant modification de l'emplacement des bureaux de vote n°9 et n°10  
de la commune d'EAUBONNE**

Le préfet du Val-d'Oise  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le Code Electoral et notamment son article R.40 ;

**VU** la circulaire ministérielle n° NOR/INT/A/2000661J du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2009 fixant la liste des bureaux de vote sur la commune d'Eaubonne ;

**VU** le courrier du 23 juillet 2021 du maire d'Eaubonne sollicitant le changement d'emplacement des bureaux de vote n° 9 et n°10 ;

**VU** l'avis de la sous-préfecture d'Argenteuil en date du 16 juillet 2021 ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'emplacement des bureaux de vote n° 9 et n°10 de la commune d'Eaubonne sont transférés et fixés comme suit :

- Bureau n°9 : Gymnase Paul Nicolas – route de Margency
- Bureau n°10 : Gymnase Paul Nicolas – route de Margency

**Article 2** : La répartition des bureaux de vote de la commune d'Eaubonne s'établit comme suit, conformément au plan annexé au présent arrêté :

- Bureau n° 0001 : Salle des fêtes – 1 rue d'Enghien (bureau centralisateur)
- Bureau n° 0002 : Orangerie – Boulevard de la République
- Bureau n° 0003 : Orangerie – Boulevard de la République
- Bureau n° 0004 : Gymnase Paul Bert – Impasse Madeleine
- Bureau n° 0005 : Gymnase Paul Bert – Impasse Madeleine

- Bureau n° 0006 : Gymnase Paul Bert – Impasse Madeleine
- Bureau n° 0007 : Espace jeunesse et famille – 18 rue de Soisy
- Bureau n° 0008 : Ecole Flammarion – rue Flammarion
- Bureau n° 0009 : Gymnase Paul Nicolas – Route de Margency
- Bureau n° 0010 : Gymnase Paul Nicolas – Route de Margency
- Bureau n° 0011 : Salle des fêtes – 1 rue d'Enghien
- Bureau n° 0012 : Bibliothèque Maurice Genevoix – Place du 11 novembre
- Bureau n° 0013 : Ecole élémentaire Paul Bert – 92 rue de la République
- Bureau n° 0014 : Centre de loisirs du Val Joli – 4 route de Saint-Leu

La commune d'Eaubonne est rattachée à l'arrondissement et aux circonscriptions électorales suivantes :

- Arrondissement d'ARGENTEUIL
- Canton n° 8 – ERMONT
- Circonscription législative n° 4

**Article 3** : L'affectation des rues aux bureaux de vote demeure inchangé.

**Article 4** : l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2009 susvisé est abrogé.

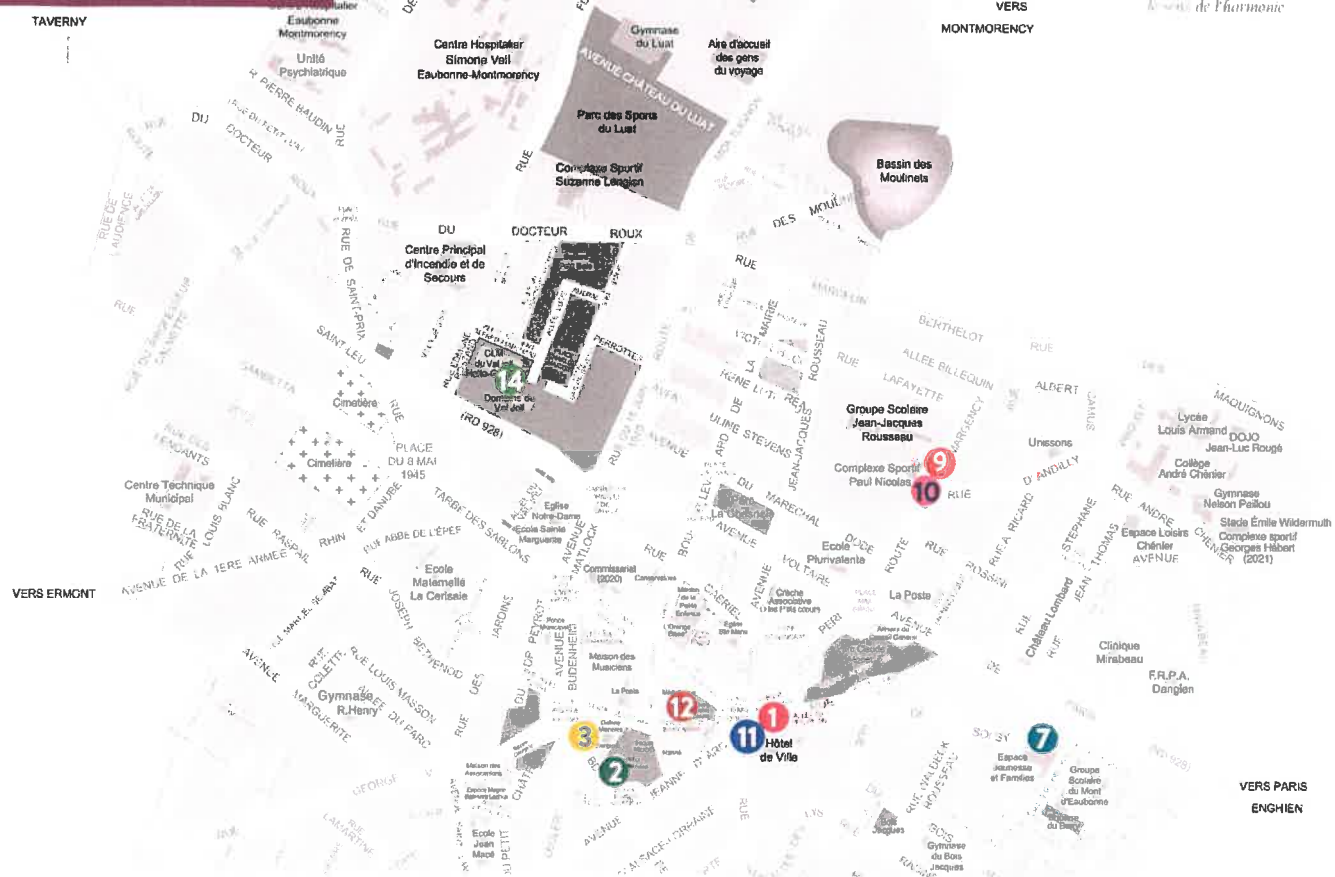
**Article 5** : Le secrétaire général de la préfecture et la maire d'EAUBONNE, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise et consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr>.

Cergy-Pontoise, le

**19 AOUT 2021**

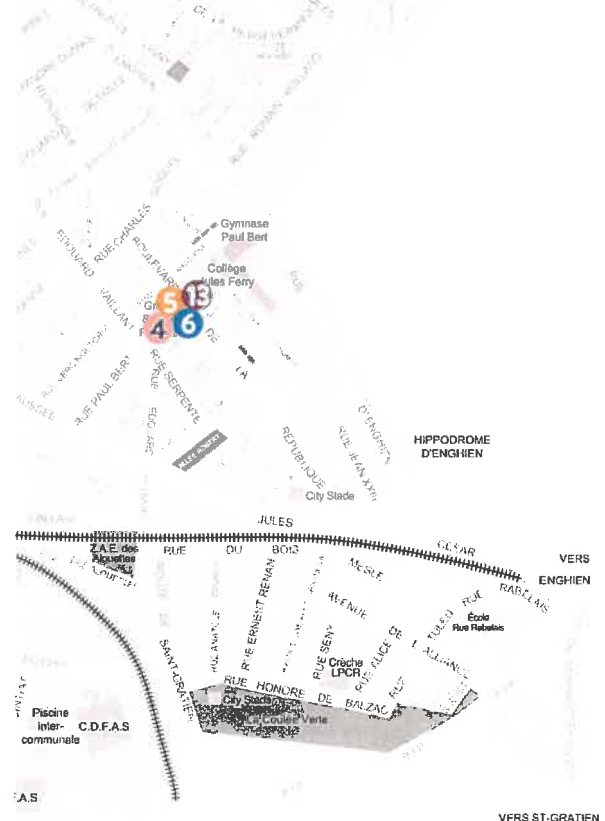
Le préfet,  
 Pour le préfet,  
 Le secrétaire général  
 Maurice BARATE

# BUREAUX DE VOTE ÉLECTIONS EAUBONNE



## Lieux des bureaux de vote

- 1 11** hôtel de ville, salle des Fêtes, 1 rue d'Enghien
- 2** hôtel de Mézières, boulevard de la République
- 3** salle de l'Orangerie, boulevard de la République
- 4 5 6** gymnase Paul Bert, impasse Madeleine
- 7** Espace Jeunesse et Familles, 18 rue de Soisy
- 8** école Flammarion, 7 rue Flammarion
- 9 10** gymnase Paul Nicolas, route de Margency
- 12** médiathèque Intercommunale Maurice Genevoix, place du 11 novembre
- 13** école élémentaire Paul Bert, 92 boulevard de la République
- 14** Centre de Loisirs Maternel du Val Joli, 4 route de Saint-Leu





## STATISTIQUES DECOUPAGE

Périmètre géographique	Rue	Noméros de section de rue	Parité	Noms	Hommes	Femmes	Total
Bureau 001	AVENUE ALEXANDRE DUMAS	Du 0 au 9999			29	33	62
	RUE ALFRED DE VIGNY	Du 0 au 9999			17	16	33
	AVENUE ALPHONSE DAUDET	Du 0 au 9999			6	6	12
	AVENUE ALSACE LORRAINE	Du 0 au 9999			38	47	85
	AVENUE DE L'AMIRAL COURBET	Du 0 au 9999			46	44	90
	RUE DESIRE BERTRAND	Du 0 au 9999			3	3	6
	RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER	Du 0 au 9999			10	14	24
	AVENUE EDOUARD DETAILLE	Du 0 au 9999			43	38	81
	RUE EMILE ZOLA	Du 0 au 9999			46	54	100
	RUE D' ENGHIEU	Du 1 au 21	Impaire		77	80	157
		Du 2 au 30	Paire		11	11	22
	AVENUE LA FONTAINE	Du 0 au 9999			3	5	8
	RUE DES FRANCHISES	Du 0 au 9999			17	21	38
	AVENUE JEANNE D'ARC	Du 0 au 9999			27	20	47
	AVENUE DE LA LIBERTE	Du 0 au 9999			41	34	75
	ALLEE DES LYS	Du 0 au 9999			19	22	41
	SQUARE DE MEZIERES	Du 0 au 9999			4	2	6
	RUE PIERRE BROSSETTE	Du 0 au 9999			71	80	151
	RUE RACINE	Du 0 au 9999			46	47	93
	BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	Du 1 au 61	Impaire		22	31	53
		Du 2 au 64	Paire		36	39	75
	AVENUE SANSON DAVILLIER	Du 0 au 9999			31	34	65
Total							1324

## STATISTIQUES DECOUPAGE

Page 1 / 1

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité	Noms	Hommes	Femmes	Total
Bureau 002	RUE DES ACACIAS	Du 0 au 9999			9	7	16
	PLACE ARISTIDE BRIAND	Du 0 au 9999			26	40	66
	RUE CARNOT	Du 0 au 9999			33	31	64
	RUE DE LA GAITE	Du 0 au 9999			24	23	47
	RUE DU GENERAL LECLERC	Du 1 au 71	Impaire		71	104	175
		Du 2 au 9998	Paire		34	41	75
	RUE GEORGES CHABERT	Du 0 au 9999			21	21	42
	CHAUSSEE JULES CESAR	Du 2 au 102 Bis	Paire		74	106	180
	RUE MARIA DERAISMES	Du 0 au 9999			22	26	48
	AVENUE DE LA RESIDENCE	Du 0 au 9999			15	26	41
	RUE DES ROBINETTES	Du 0 au 9999			87	81	168
	RUE DES ROSIERS	Du 0 au 9999			15	14	29
	ALLEE DES TILLEULS	Du 0 au 9999			4	5	9
Total							960

## STATISTIQUES DECOUPAGE

Page 1 / 1

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité	Noms	Hommes	Femmes	Total
Bureau 003	AVENUE DE L' ARCHITECT. LEDOUX	Du 0 au 9999			7	5	12
	RUE BEAUSEJOUR	Du 0 au 9999			18	27	45
	RUE DE LA CERISAIE	Du 0 au 9999			11	17	28
	RUE COLETTE	Du 0 au 9999			21	23	44
	RUE GARIBALDI	Du 0 au 9999			19	25	44
	RUE GEORGE V	Du 1 au 9999	Impaire		23	29	52
		Du 2 au 9998	Paire		77	97	174
	RUE DES JARDINS	Du 0 au 9999			28	31	59
	RUE JEAN MACE	Du 0 au 9999			17	17	34
	RUE JOSEPH BETHENOD	Du 0 au 9999			42	43	85
	RUE LAMARTINE	Du 0 au 9999			9	8	17
	RUE LOUIS MASSON	Du 0 au 9999			27	57	84
	AVENUE MADAME D'HOUDETOT	Du 0 au 9999			48	51	99
	AVENUE MARGUERITE	Du 0 au 9999			67	80	147
	AVENUE MARIE EUGENIE	Du 0 au 9999			15	11	26
	RUE DES PAQUERETTES	Du 0 au 9999			39	33	72
	ALLEE DU PARC	Du 0 au 9999			21	20	41
	BOULEVARD DU PETIT CHATEAU	Du 0 au 9999			47	60	107
	AVENUE SAINT LAMBERT	Du 0 au 9999			23	30	53
	RUE DES VERGERS	Du 0 au 9999			22	27	49
Total							1272

## STATISTIQUES DECOUPAGE

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité	Noms	Hommes	Femmes	Total
Bureau 004	VILLA FORESTIER	Du 0 au 9999			4	5	9
	RUE ALICE	Du 0 au 9999			4	5	9
	AVENUE DE L'ALLIANCE	Du 0 au 9999			29	31	60
	RUE DES ALOUETTES	Du 0 au 9999			2	0	2
	RUE ANATOLE FRANCE	Du 0 au 9999			39	32	71
	RUE BLANCHE ROSE	Du 0 au 9999			8	7	15
	RUE DU BOIS MESLE	Du 0 au 9999			26	37	63
	RUE DES BOUQUINVILLES	Du 0 au 9999			65	70	135
	RUE DES BUSSYS	Du 0 au 9999			117	119	236
	RUE CHOPIN	Du 0 au 9999			12	9	21
	RUE DAMIÈLE CASANOVA	Du 0 au 9999			25	34	59
	RUE ERNEST RENAN	Du 0 au 9999			36	37	73
	ALLEE FOINTIAT	Du 0 au 9999			13	12	25
	IMPASSE GEBERT	Du 0 au 9999			3	6	9
	RUE HENRI COUDERT	Du 1 au 9999			40	44	84
	RUE HONORE DE BALZAC	Du 0 au 9999			4	2	6
	RUE JULES VERNE	Du 0 au 9999			10	12	22
	AVENUE KELLERMAN	Du 0 au 9999			0	0	0
	ALLEE LOUIS FIEVET	Du 0 au 9999			9	8	17
	RUE LOUIS FIEVET	Du 0 au 9999			11	12	23
	AVENUE MASSENET	Du 0 au 9999			2	1	3
	RUE MATHILDE BURGUE	Du 0 au 9999			17	9	26
	ALLEE MAUCHAIN	Du 0 au 9999			7	6	13



## STATISTIQUES DECOUPAGE

Page 1 / 2

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité	Noms	Hommes	Femmes	Total
Bureau 006	VILLA DES BAS CALLAIS	Du 0 au 9999			20	12	32
	VILLA DU BOIS NOTRE DAME	Du 0 au 9999			10	8	18
	RUE DES AUBEPINES	Du 0 au 9999			30	25	55
	AVENUE BEAULIEU	Du 0 au 9999			9	9	18
	RUE DES BOERS	Du 0 au 9999			23	19	42
	AVENUE DU CAPITAINE FERBER	Du 0 au 9999			18	16	34
	RUE CHARLES ANDRE	Du 0 au 9999			3	3	6
	RUE CHARLES GOGUEL	Du 1 au 7	Impaire		4	4	8
		Du 9 au 9999	Impaire		14	11	25
	PLACE DANTON	Du 0 au 9999			17	17	34
	RUE EDOUARD VAILLANT	Du 0 au 9999			123	93	216
	RUE D' ESTIENNE D'ORVES	Du 0 au 9999			21	15	36
	RUE FAUVEAU	Du 0 au 9999			4	3	7
	RUE GEORGES MARCEL	Du 0 au 9999			5	3	8
	RUE HENRI ROUZEE	Du 0 au 9999			12	14	26
	SENTE DES IRIS	Du 0 au 9999			2	2	4
	RUE JEAN DOYEN	Du 0 au 9999			18	21	39
	RUE JEAN MOULIN	Du 2 au 14	Paire		10	9	19
	AVENUE JEANNE	Du 0 au 9999			37	40	77
	CHAUSSEE JULES CESAR	Du 1 au 9999	Impaire		110	110	220
		Du 104 au 9998	Paire		59	62	121
	IMPASSE MADELEINE	Du 2 au 4	Paire		1	1	2
	RUE DE LA PAIX	Du 0 au 9999			22	24	46

## STATISTIQUES DECOUPAGE

Page 2 / 2

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité	Noms	Hommes	Femmes	Total
BV5	RUE PAUL BERT	Du 0 au 9999			14	10	24
	ALLEE ROBERT	Du 0 au 9999			4	4	8
	AVENUE ROBINSON	Du 0 au 9999			14	13	27
	RUE SERPENTE	Du 0 au 9999			7	8	15
	RUE SUZANNE	Du 0 au 9999			34	36	70
	RUE VERCINGETORIX	Du 0 au 9999			27	27	54
Total							1291

## STATISTIQUES DECOUPAGE

Page 1 / 1

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité	Noms	Hommes	Femmes	Total
Bureau 006	RUE CHARLES GOGUEL	Du 2 au 4	Paire		1	0	1
		Du 6 au 9998	Paire		12	12	24
	RUE D' ENGHIEU	Du 23 au 9999	Impaire		9	22	31
		Du 32 au 9998	Paire		124	153	277
	RUE JACQUES PILLIEN	Du 0 au 9999			1	7	8
	RUE JEAN MOULIN	Du 1 au 9999	Impaire		0	0	0
		Du 16 au 9998	Paire		7	7	14
	RUE JEAN XXIII	Du 0 au 9999			27	39	66
	RUE J F KENNEDY	Du 0 au 9999			32	52	84
	IMPASSE MADELEINE	Du 1 au 9999	Impaire		3	4	7
		Du 6 au 9998	Paire		0	0	0
	PLACE DES MESANGES	Du 0 au 9999			3	5	8
	RUE MICHELET	Du 0 au 9999			25	21	46
	RUE DE LA PERSEVERANCE	Du 0 au 9999			34	34	68
	RUE PIERRE CORNEILLE	Du 0 au 9999			16	25	41
	RUE DU PROFESSEUR GUERIN	Du 0 au 9999			17	20	37
	BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	Du 63 au 9999	Impaire		87	118	205
		Du 66 au 9998	Paire		40	47	87
	RUE ROBERT SCHUMAN	Du 0 au 9999			57	66	123
	RUE ROMAIN ROLLAND	Du 0 au 9999			25	30	55
Total							1182



## STATISTIQUES DECOUPAGE

Page 1 / 1

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité	Noms	Hommes	Femmes	Total
Bureau 007	ALLEE D'AUVERGNE	Du 0 au 9999			16	19	35
	ALLEE DU BEARN	Du 0 au 9999			17	18	35
	SQUARE DU BERRY	Du 0 au 9999			26	32	58
	RUE DU BOIS JACQUES	Du 0 au 9999			116	152	268
	ALLEE DE BRETAGNE	Du 0 au 9999			19	27	46
	RUE DES BRUYERES	Du 0 au 9999			11	9	20
	ALLEE DE CHAMPAGNE	Du 0 au 9999			31	30	61
	RUE DE LA CONVENTION	Du 0 au 9999			20	18	38
	ALLEE DU DAUPHINE	Du 0 au 9999			18	20	38
	ALLEE DE FRANCHE COMTE	Du 0 au 9999			34	38	72
	ALLEE DE GASCOGNE	Du 0 au 9999			21	26	47
	ALLEE ILE DE FRANCE	Du 0 au 9999			36	48	84
	ALLEE DE PROVENCE	Du 0 au 9999			43	39	82
	RUE DE SOISY	Du 12 au 9998	Paire		8	6	14
	RUE WALDECK ROUSSEAU	Du 0 au 9999			66	109	175
Total							1073

## STATISTIQUES DECOUPAGE

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité	Noms	Hommes	Femmes	Total
Bureau 008	RUE AUGUSTE RENOIR	Du 0 au 9999			1	3	4
	RUE DU BEAU SITE	Du 0 au 9999			11	7	18
	RUE CARPEAUX	Du 0 au 9999			26	23	49
	ALLEE DELAMARE	Du 0 au 9999			4	7	11
	RUE DU DOCTEUR ROUX	Du 0 au 9999			55	56	111
	RUE FLAMMARION	Du 0 au 9999			59	78	137
	ALLEE DES FRESNES	Du 0 au 9999			22	23	45
	RUE HENRI DUNANT	Du 0 au 9999			7	10	17
	AVENUE DU BOIS JOLY	Du 0 au 9999			9	7	16
	RUE LOUIS ARMAND	Du 0 au 9999			3	0	3
	PLACE MICHEL ZEVACO	Du 0 au 9999			1	1	2
	ROUTE DE MONTLIGNON	Du 0 au 9999			56	69	125
	RUE DE MONTMORENCY	Du 0 au 9999			10	11	21
	IMPASSE DES MOULINETS	Du 0 au 9999			7	5	12
	RUE DES MOULINETS	Du 0 au 9999			24	26	50
	RUE MOZART	Du 0 au 9999			16	15	31
	RUE PAUL LANGEVIN	Du 0 au 9999			8	6	14
	RUE DU PETIT LUAT	Du 0 au 9999			3	2	5
	RUE PIERRE BAUDIN	Du 0 au 9999			15	12	27
	Rue de la Plaine	Du 1 au 26			23	21	44
RUE DES ROSES	Du 0 au 9999			10	13	23	
ROUTE DE SAINT LEU	Du 58 au 9998		Paire	34	21	55	
	Du 75 au 9999		Impaire	24	18	42	



## STATISTIQUES DECOUPAGE

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité	Noms	Hommes	Femmes	Total
Bureau-009	RUE ALBERT CAMUS	Du 0 au 9999			218	268	486
	RUE D' ANDILLY	Du 0 au 9999			111	138	249
	ALLEE BILLEQUIN	Du 0 au 9999			3	1	4
	RUE DE L' EPARGNE	Du 0 au 9999			6	5	11
	AVENUE J. JACQUES ROUSSEAU	Du 8 au 9998	Paire		21	25	46
		Du 15 au 9999	Impaire		13	13	26
	RUE LAFAYETTE	Du 0 au 9999			33	34	67
	BOULEVARD DE LA MAIRIE	Du 7 au 9999	Impaire		13	12	25
		Du 8 au 9998	Paire		17	15	32
	RUE DES MAQUIGNONS	Du 0 au 9999			6	2	8
	RUE MARCELIN BERTHELOT	Du 0 au 9999			36	52	88
	AVENUE DU MARECHAL DODE	Du 0 au 9999			35	27	62
	ROUTE DE MARGENCY	Du 0 au 9999			57	81	138
	AVENUE PASTEUR	Du 0 au 9999			12	7	19
	AVENUE PAULINE STEVENS	Du 0 au 9999			28	37	65
	RUE RENE LUTREAU	Du 0 au 9999			28	35	63
	AVENUE VICTOR HUGO	Du 0 au 9999			23	17	40
	AVENUE VOLTAIRE	Du 1 au 9999	Impaire		9	5	14
Total							1443

## STATISTIQUES DECOUPAGE

Périmètre géographique	Rue	Numeros de section de rue	Parité	Noms	Hommes	Femmes	Total
Bureau 010	RUE ALPHONSE RICARD	Du 0 au 9999			14	10	24
	RUE ANDRE CHENIER	Du 0 au 9999			8	9	17
	RUE CAMILLE DESMOULINS	Du 0 au 9999			93	98	191
	RUE DELETAIN	Du 0 au 9999			7	5	12
	RUE HENNOCQUE	Du 0 au 9999			6	4	10
	RUE JEAN THOMAS	Du 0 au 9999			25	39	64
	AVENUE MIRABEAU	Du 0 au 9999			107	151	258
	AVENUE DE PARIS	Du 1 au 9999	Impaire		182	260	442
	RUE ROSSINI	Du 0 au 9999			20	20	40
	RUE STEPHANE PROUST	Du 0 au 9999			73	77	150
Total							1208

## STATISTIQUES DECOUPAGE

Page 1 / 1

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité	Noms	Hommes	Femmes	Total
Bureau 011	COURS ALBERT 1ER	Du 0 au 9999			13	19	32
	ALLEE DU DOCTEUR PHILIPPON	Du 0 au 9999			7	12	19
	AVENUE DE L' EGLISE	Du 0 au 9999			17	12	29
	RUE GABRIEL PERI	Du 0 au 9999			107	156	263
	AVENUE J.JACQUES ROUSSEAU	Du 1 au 13	Impaire		8	10	18
		Du 2 au 6 Bis	Paire		2	2	4
	RUE JEAN MERMOZ	Du 0 au 9999			1	3	4
	BOULEVARD DE LA MAIRIE	Du 1 au 5	Impaire		0	2	2
		Du 2 au 6	Paire		4	7	11
	RUE MARCUARD	Du 0 au 9999			8	11	19
	PLACE MAX ERNST	Du 0 au 9999			20	27	47
	PLACE DU ONZE NOVEMBRE	Du 0 au 9999			0	1	1
	AVENUE DE PARIS	Du 2 au 9998	Paire		71	73	144
	ALLEE PAUL ELUARD	Du 0 au 9999			18	20	38
	RUE DE SOISY	Du 1 au 9999	Impaire		85	100	185
		Du 2 au 10	Paire		22	23	45
	RUE DES TILLEULS	Du 0 au 9999			33	46	79
	AVENUE VOLTAIRE	Du 2 au 9998	Paire		12	21	33
	Total						973

## STATISTIQUES DECOUPAGE

Périmètre géographique	Rue	Numéros de section de rue	Parité	Noms	Hommes	Femmes	Total
Bureau 012	RUE ABBE DE L'EPEE	Du 0 au 9999			18	18	36
	AVENUE ALBERT 1ER	Du 0 au 9999			64	80	144
	RUE DE L'AUDIENCE	Du 0 au 9999			21	16	37
	AVENUE BUDENHEIM	Du 0 au 9999			38	59	97
	RUE CRISTINO GARCIA	Du 0 au 9999			23	25	48
	RUE DU DOCTEUR PEYROT	Du 0 au 9999			26	31	57
	AVENUE DE L'EUROPE	Du 0 au 9999			14	20	34
	RUE DE LA FRATERNITE	Du 0 au 9999			2	2	4
	RUE GAMBETTA	Du 0 au 9999			79	78	157
	ALLEE DES GRESILLONS	Du 0 au 9999			3	3	6
	RUE HENRI BARBUSSE	Du 0 au 9999			1	2	3
	RUE JEANNE ROBILLON	Du 0 au 9999			20	16	36
	RUE JULES FERRY	Du 0 au 9999			35	37	72
	RUE LOCARNO	Du 0 au 9999			5	10	15
	RUE LOUIS BLANC	Du 0 au 9999			36	45	81
	RUE MARCEL SEMBAT	Du 0 au 9999			30	30	60
	AVENUE DE MATLOCK	Du 0 au 9999			6	6	12
	ALLEE DE L'ORANGERIE	Du 0 au 9999			23	34	57
	ALLEE DU PARC NEUF	Du 0 au 9999			6	10	16
	RUE DES PENDANTS	Du 0 au 9999			21	23	44
	AVENUE 1ERE ARMEE FRANCAISE	Du 0 au 9999			4	1	5
	RUE DU PR CALMETTE	Du 0 au 9999			24	24	48
	ALLEE RASPAIL	Du 0 au 9999			5	6	11





## STATISTIQUES DECOUPAGE

Page 1 / 1

Périmètre géographique	Rue	Noméros de section de rue	Parité	Noms	Hommes	Femmes	Total
Bureau 013	VILLA DU CLOS DES CALLAIS	Du 0 au 9999			6	5	11
	VILLA DES PREVOYANTS	Du 0 au 9999			11	21	32
	RUE DU BELAIR	Du 0 au 9999			27	25	52
	RUE DES CALLAIS	Du 0 au 9999			76	84	160
	ALLEE CHEVILLARD	Du 0 au 9999			6	11	17
	RUE CONDORCET	Du 0 au 9999			31	37	68
	RUE DU GENERAL LECLERC	Du 73 au 9999	Impaire		99	116	215
	RUE JEAN JAURES	Du 0 au 9999			71	87	158
	SENTE DES LILAS	Du 0 au 9999			6	10	16
	esplanade Nelson Mandela	Du 1 au 9999			14	19	33
	RUE PIERRE ET MARIE CURIE	Du 0 au 9999			24	21	45
	RUE DES POMMIERS	Du 0 au 9999			17	22	39
	RUE PORT ARTHUR	Du 0 au 9999			24	23	47
Total							893

## STATISTIQUES DECOUPAGE

Page 1 / 1

Périmètre géographique	Rue	Noméros de section de rue	Parité	Noms	Hommes	Femmes	Total
Bureau 014	VILLA DES CAILLOUX	Du 0 au 9999			18	25	43
	RUE DE LA BRIQUETERIE	Du 0 au 9999			41	37	78
	place Charles Marret	Du 1 au 9999			25	40	65
	RUE DE LA CROIX RAMBOURG	Du 0 au 9999			23	35	58
	ALLEE DU DOCTEUR FLEMING	Du 0 au 9999			6	8	14
	RUE EDMOND ROSTAND	Du 0 au 9999			51	66	117
	RUE JEAN BOUJIN	Du 0 au 9999			15	13	28
	allée Lucie Aubrac	Du 1 au 9999			12	7	19
	SENTE DES PERROTTEES	Du 0 au 9999			9	11	20
	ROUTE DE SAINT LEU	Du 1 au 73 Bis	Impaire		38	30	68
		Du 2 au 56	Paire		104	139	243
	RUE DE SAINT PRIX	Du 1 au 7	Impaire		22	29	51
		Du 2 au 12	Paire		8	10	18
	RUE DES VIGNES	Du 0 au 9999			16	15	31
Total							853



**ARRETE n° 2021-298  
portant modification de l'emplacement du bureau de vote n°7  
de la commune de MONTMORENCY**

Le préfet du Val-d'Oise  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le Code Electoral et notamment son article R.40 ;

**VU** la circulaire ministérielle n° NOR/INT/A/2000661J du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 28 août 2008 fixant la liste des bureaux de vote sur la commune de MONTMORENCY ;

**VU** le courrier du 25 juin 2021 du maire de MONTMORENCY sollicitant le changement d'emplacement du bureau de vote n°7 ;

**VU** l'avis du sous-préfet de Sarcelles en date du 25 août 2021 ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'emplacement du bureau de vote n°7 de la commune de MONTMORENCY est transféré et fixé comme suit :

- Gymnase des Gallérands – 40 rue des Gallérands

**Article 2** : La répartition des bureaux de vote de la commune de MONTMORENCY s'établit comme suit, conformément au plan annexé au présent arrêté :

- **Bureau n° 0001** : centralisateur – Salle des fêtes – 3 avenue Foch
- **Bureau n° 0002** : Salle des fêtes – 3 avenue Foch
- **Bureau n° 0003** : Ecole de musique – 23 rue du Temple
- **Bureau n° 0004** : Ecole primaire Jules Ferry – 101 avenue Charles de Gaulle
- **Bureau n° 0005** : Ecole maternelle des Sablons – rue des Sablons
- **Bureau n° 0006** : Ecole maternelle Pasteur – rue Jean-Jacques Rousseau
- **Bureau n° 0007** : Gymnase des Gallérands – 40 rue des Gallérands
- **Bureau n° 0008** : Groupe Ferdinand Buisson – 25 avenue de la 1<sup>ère</sup> armée française
- **Bureau n° 0009** : Ecole maternelle Buisson - 1<sup>er</sup> préau – chemin des Hauts Briffaults
- **Bureau n° 0010** : Ecole maternelle Lafontaine – rue Corneille
- **Bureau n° 0011** : Ecole maternelle Buisson - 2<sup>e</sup> préau – chemin des Hauts Briffaults

La commune de MONTMORENCY est rattachée à l'arrondissement et aux circonscriptions électorales suivantes :

- Arrondissement de SARCELLES
- Canton n° 15 : MONTMORENCY
- Circonscription législative n° 7

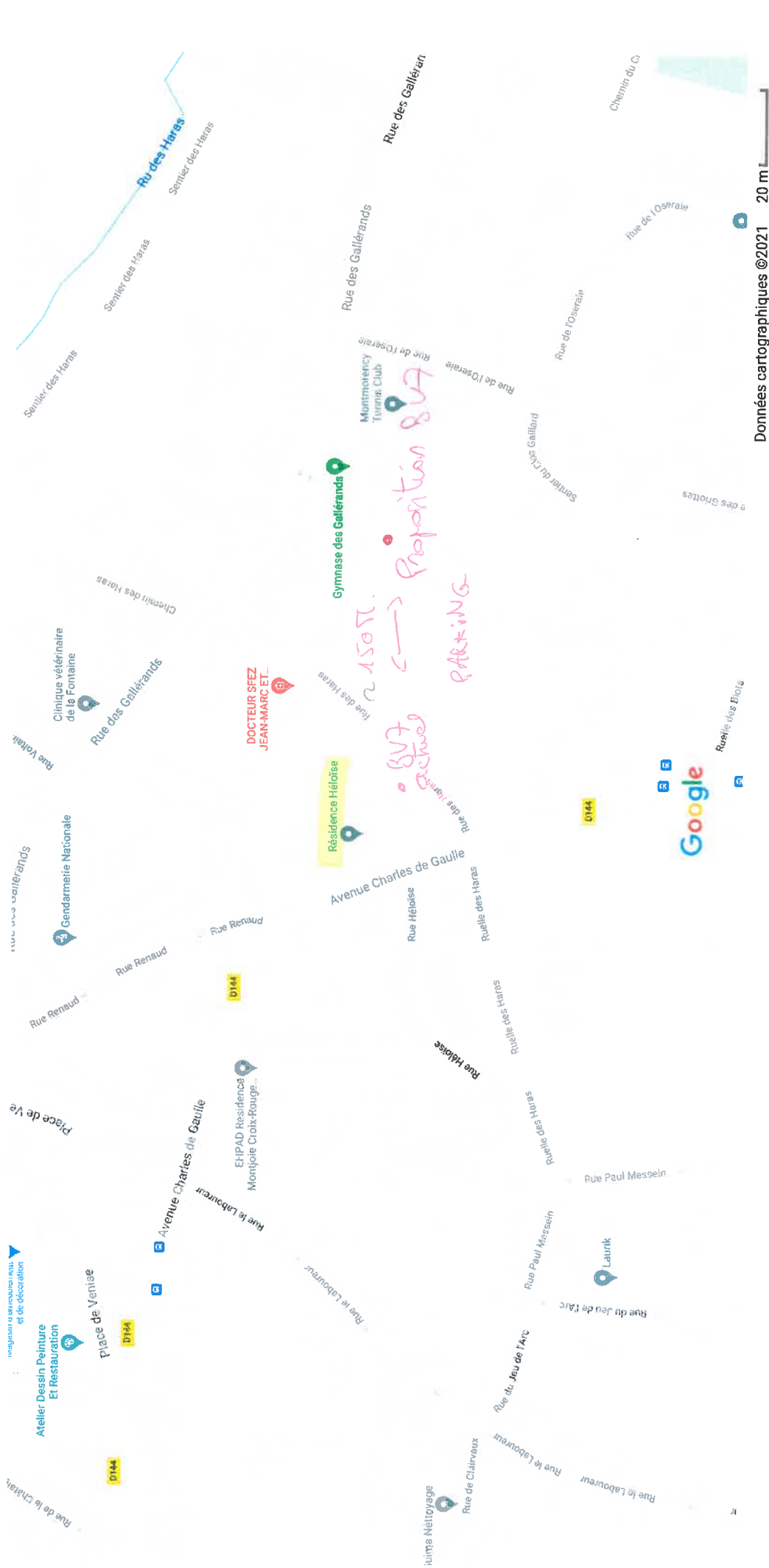
**Article 3** : L'affectation des rues aux bureaux de vote demeure inchangée.

**Article 4** : l'arrêté préfectoral du 28 août 2008 susvisé est abrogé.

**Article 5** : Le secrétaire général de la préfecture et le maire de MONTMORENCY, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise et consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr>.

Cergy-Pontoise, le **27 AOUT 2021**

Pour la préfet,  
Le sous-préfet, général  
  
Maurice BARATE



Données cartographiques ©2021 20 m

## LISTE DES RUES

Bureau de vote	Code rivioli	Libellé	Clé de tri	Numéros de rue	Parité	Numéros de section de rue	Noms	Obsolète	Id Adagio
001	0082	RUE DE BELLEVUE	BELLEVUE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			222
001	0147	RUE CARNOT	CARNOT	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			237
001	0234	RUE DU CLOS NONAIN	CLOS NONAIN	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			268
001	0238	CHEMIN COMMUNAL	COMMUNAL	Du 1 au 9999	Suite	Du 1 au 9999			88
001	0249	RUE DES CORNOUILLERS	CORNOUILLERS	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			273
001	0289	RUE DU DOCTEUR DEMIRLEAU	DOCTEUR DEMIRLEAU	Du 1 au 9999	Impaire	Du 1 au 11			284
001	0301	AVENUE EMILE	EMILE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			1
001	0304	RUE EMILE LEVEL	EMILE LEVEL	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			2
001	0353	AVENUE FOCH	FOCH	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			17
001	0368	RUE FONTAINE SAINT PAUL	FONTAINE SAINT PAUL	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			22
001	0417	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	GEORGES CLEMENCEAU	Du 1 au 9999	Pair	Du 2 au 22			36
001	0435	RUE DE GRETRY	GRETRY	Du 1 au 9999	Pair	Du 0 au 14			43
001	0435	RUE DE GRETRY	GRETRY	Du 1 au 9999	Impaire	Du 1 au 7			43
001	0499	RUE DE JAIGNY	JAIGNY	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			65
001	0520	RUE JULIEN PONSIN	JULIEN PONSIN	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			73
001	0871	AVENUE DE LA TERRASSE	LA TERRASSE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			178
001	0990	MAIRIE	MAIRIE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			198
001	0597	RUE DE MARGENCY	MARGENCY	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			99
001	0600	AVENUE MARIA	MARIA	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			100
001	0640	RUE DES MOULINS	MOULINS	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			114
001	0659	AVENUE NOTT	NOTT	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			118
001	0739	RUE DE PONTOISE	PONTOISE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			142
001	0748	AVENUE DU PRESIDENT BRISSON	PRESIDENT BRISSON	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			145
001	0751	PLACE DU PRESIDENT ROOSEVELT	PRESIDENT ROOSEVELT	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			146



## LISTE DES RUES

Bureau de vote	Code rivioli	Libellé	Clé de tri	Numéros de rue	Parité	Numéros de section de rue	Noms	Obsolète	Id Adagio
002	0070	RUE DES BASSERONS	BASSERONS	Du 1 au 58	Paire	Du 0 au 42			218
002	0070	RUE DES BASSERONS	BASSERONS	Du 1 au 58	Impaire	Du 1 au 41			218
002	0138	RUE DU CADRAN	CADRAN	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			234
002	0150	RUE DES CARRIERES	CARRIERES	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			238
002	0189	PLACE DU CHATEAU GAILLARD	CHATEAU GAILLARD	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			253
002	0240	RUE CONDE	CONDE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			270
002	0292	RUE DU DOCTEUR MILLET	DOCTEUR MILLET	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			285
002	0423	CHEMIN DU GRAND CHAT	GRAND CHAT	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			38
002	0029	RUE HENRI GEORGES ANDRE	HENRI GEORGES ANDRE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			210
002	0508	RUE JEAN MOULIN	JEAN MOULIN	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			69
002	0529	SQUARE KIPLING	KIPLING	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			76
002	0035	PLACE DE L'AUDITOIRE	L AUDITOIRE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			212
002	0298	RUE DE L'EGLISE	L EGLISE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			287
002	0672	RUE DE L'OBSERVANCE	L OBSERVANCE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			120
002	0180	RUE DE LA CHARRETTE	LA CHARRETTE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			250
002	0438	RUE DE LA GRILLE	LA GRILLE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			44
002	0742	RUE DE LA POTERNE	LA POTERNE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			143
002	0561	RUE DU LUMINAIRE	LUMINAIRE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			90
002	0586	RUE DU MARCHE	MARCHE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			96
002	0621	IMPASSE DES MESSAGERIES	MESSAGERIES	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			107
002	0675	RUE DU ONZE NOVEMBRE	ONZE NOVEMBRE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			121
002	0721	RUE DU PETIT CLOS	PETIT CLOS	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			135
002	0791	PLACE ROGER LEVANNEUR	ROGER LEVANNEUR	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			157
002	0822	IMPASSE SAINT FELIX	SAINT FELIX	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			165





## LISTE DES RUES

Bureau de vote	Code rivioli	Libellé	Clé de tri	Numéros de rue	Parité	Numéros de section de rue	Noms	Obsolète	Id Adagio
003	0070	RUE DES BASSERONS	BASSERONS	Du 1 au 58	Impaire	Du 43 au 47			218
003	0070	RUE DES BASSERONS	BASSERONS	Du 1 au 58	Pair	Du 44 au 58			218
003	0073	RUELLE DES BASSERONS	BASSERONS	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			219
003	0153	CHEMIN DES CARRIERES	CARRIERES	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			239
003	0171	AVENUE CHARLES DE GAULLE	CHARLES DE GAULLE	Du 1 au 152	Impaire	Du 59 au 87			247
003	0171	AVENUE CHARLES DE GAULLE	CHARLES DE GAULLE	Du 1 au 152	Pair	Du 66 au 98			247
003	0174	PLACE CHARLES LEBRUN	CHARLES LEBRUN	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			248
003	0201	RUE DES CHESNEAUX	CHESNEAUX	Du 1 au 106	Pair	Du 0 au 54			257
003	0201	RUE DES CHESNEAUX	CHESNEAUX	Du 1 au 106	Impaire	Du 1 au 35			257
003	0337	RUE DES FAUVETTES	FAUVETTES	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			11
003	0350	RUE FLEMING	FLEMING	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			16
003	0405	RUE GAMBETTA	GAMBETTA	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			32
003	0429	RUE DES GRANGES	GRANGES	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			40
003	0444	RUE DES GRIVES	GRIVES	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			46
003	0481	RUELLE DES HAUTS CHESNEAUX	HAUTS CHESNEAUX	Du 1 au 53	Pair	Du 0 au 28			58
003	0481	RUELLE DES HAUTS CHESNEAUX	HAUTS CHESNEAUX	Du 1 au 53	Impaire	Du 1 au 27			58
003	0002	RUE DE L'ABREUVOIR	L'ABREUVOIR	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			201
003	0678	BOULEVARD DE L'ORANGERIE	L'ORANGERIE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			122
003	0681	AVENUE DE L'ORANGERIE	L'ORANGERIE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			123
003	679	ALLEE DE L'ORANGERIE	L'ORANGERIE	Du 1 au 9999	Impaire	Du 1 au 9999			200
003	679	ALLEE DE L'ORANGERIE	L'ORANGERIE	Du 1 au 9999	Pair	Du 2 au 9998			200
003	0141	RUE DE LA CAILLE	LA CAILLE	Du 1 au 9998	Pair	Du 0 au 9998			235
003	0347	RUE DE LA FISEE	LA FISEE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			14
003	0383	RUE DE LA FOSSE AUX MOINES	LA FOSSE AUX MOINES	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			27



## LISTE DES RUES

Bureau de vote	Code rvoli	Libell	Cl de tri	Numros de rue	Parit	Numros de section de rue	Noms	Obsolte	Id Adagio
004	0005	AVENUE DES ACACIAS	ACACIAS	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			202
004	0091	SQUARE BIARD	BIARD	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			225
004	0171	AVENUE CHARLES DE GAULLE	CHARLES DE GAULLE	Du 1 au 152	Pair	Du 100 au 152			247
004	0201	RUE DES CHESNEAUX	CHESNEAUX	Du 1 au 106	Impair	Du 37 au 85			257
004	0201	RUE DES CHESNEAUX	CHESNEAUX	Du 1 au 106	Pair	Du 56 au 106			257
004	0481	RUELLE DES HAUTS CHESNEAUX	HAUTS CHESNEAUX	Du 1 au 53	Impair	Du 29 au 53			58
004	0481	RUELLE DES HAUTS CHESNEAUX	HAUTS CHESNEAUX	Du 1 au 53	Pair	Du 30 au 50			58
004	0141	RUE DE LA CAILLE	LA CAILLE	Du 1 au 9998	Impair	Du 1 au 7			235
004	0286	AVENUE DE LA DIVISION LECLERC	LA DIVISION LECLERC	Du 1 au 9999	Impair	Du 1 au 9999			263
004	0286	AVENUE DE LA DIVISION LECLERC	LA DIVISION LECLERC	Du 1 au 9999	Pair	Du 152 au 9998			263
004	0782	RUE DE LA REPUBLIQUE	LA REPUBLIQUE	Du 1 au 101	Impair	Du 59 au 101			154
004	0782	RUE DE LA REPUBLIQUE	LA REPUBLIQUE	Du 1 au 101	Pair	Du 68 au 96			154
004	0546	RUE DES LOGES	LOGES	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			83
004	0552	RUE LOUIS BLANC	LOUIS BLANC	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			85
004	0555	RUE PASTEUR	PASTEUR	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			86
004	0886	RUE DU TREFLE	TREFLE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			183
004	0889	RUE TROUSSELLE	TROUSSELLE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			184
004	0895	RUE DE TURIN	TURIN	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			186
004	0807	VILLA DES SABLONS	VILLA DES SABLONS	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			160
004	0900	VILLA VERNON	VILLA VERNON	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			187

## LISTE DES RUES

Bureau de vote	Code rivioli	Libellé	Clé de tri	Numéros de rue	Parité	Numéros de section de rue	Noms	Obsolète	Id Adagio
005	0318	ALLÉE DE L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE	ALLÉE DE L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE	Du 1 au 9999	Suite	Du 1 au 9999			7
005	0014	RUE DES ALOUETTES	ALOUETTES	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			205
005	0032	ALLEE AUBERTIN	AUBERTIN	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			211
005	0067	RUE BARTHELEMY	BARTHELEMY	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			217
005	0171	AVENUE CHARLES DE GAULLE	CHARLES DE GAULLE	Du 1 au 152	Impaire	Du 89 au 151			247
005	0177	RUE CHARLES TULEU	CHARLES TULEU	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			249
005	0204	RUE CHEVALIER	CHEVALIER	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			258
005	0255	RUE DES COUTURES	COUTURES	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			275
005	0317	RUE DE L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE	DE L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			6
005	0340	RUE FERBER	FERBER	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			12
005	0396	AVENUE GABRIELLE	GABRIELLE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			29
005	0490	RUE HENRI DUNANT	HENRI DUNANT	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			61
005	0493	RUE HENRI MAYRE	HENRI MAYRE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			63
005	0505	RUE JEAN MASSE	JEAN MASSE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			67
005	0506	RUE JEAN MONNET	JEAN MONNET	Du 1 au 9999	Suite	Du 1 au 9999			68
005	0514	RUE JOLY	JOLY	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			71
005	0517	RUE JOSEPH RENOT	JOSEPH RENOT	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			72
005	0523	RUE DE KEHL	KEHL	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			74
005	0286	AVENUE DE LA DIVISION LECLERC	LA DIVISION LECLERC	Du 1 au 9999	Paire	Du 0 au 150			283
005	0697	RUE DE LA PAIX	LA PAIX	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			126
005	0580	ALLEE MARCELLE DESMET	MARCELLE DESMET	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			93
005	0635	BOULEVARD DE MONTMORENCY	MONTMORENCY	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			112
005	0558	RUE PERQUEL	PERQUEL	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			87
005	0017	PETITE SENTE DES ALOUETTES	PETITE SENTE DES ALOUETTES	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			206



## LISTE DES RUES

Bureau de vote	Code rivioli	Libellé	Clé de tri	Numéros de rue	Parité	Numéros de section de rue	Noms	Obsolète	Id Adagio
006	0038	PLACE AU PAIN	AU PAIN	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			213
006	0041	RUE AU PAIN	AU PAIN	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			214
006	0061	RUE BAGUE	BAGUE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			215
006	0106	RUE BOUCHARD	BOUCHARD	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			230
006	0159	PLACE DES CERISIERS	CERISIERS	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			241
006	0171	AVENUE CHARLES DE GAULLE	CHARLES DE GAULLE	Du 1 au 152	Paire	Du 20 au 64			247
006	0171	AVENUE CHARLES DE GAULLE	CHARLES DE GAULLE	Du 1 au 152	Impaire	Du 33 au 57			247
006	0213	RUE DE CLAIRVAUX	CLAIRVAUX	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			261
006	0219	PLACE CLAUDE LALET	CLAUDE LALET	Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			263
006	0228	RUELLE DU CLOS DE PARIS	CLOS DE PARIS	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			266
006	229	RUE DU CLOS DE PARIS	CLOS DE PARIS	Du 1 au 9999	Suite	Du 1 au 9999			199
006	0237	RUE DU CLOS NOTRE DAME	CLOS NOTRE DAME	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			269
006	0289	RUE DU DOCTEUR DEMIRLEAU	DOCTEUR DEMIRLEAU	Du 1 au 9999	Paire	Du 0 au 9998			284
006	0289	RUE DU DOCTEUR DEMIRLEAU	DOCTEUR DEMIRLEAU	Du 1 au 9999	Impaire	Du 13 au 9999			284
006	0447	RUE DE GROSLAY	GROSLAY	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			47
006	0502	RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	JEAN JACQUES ROUSSEAU	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			66
006	0511	RUE DU JEU DE L'ARC	JEU DE L'ARC	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			70
006	0526	PASSAGE KESNER	KESNER	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			75
006	0359	RUE DE LA FONTAINE	LA FONTAINE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			19
006	0541	RUE DE LA LIBERTE	LA LIBERTE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			80
006	0538	RUE LE LABOUREUR	LE LABOUREUR	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			79
006	0606	AVENUE DES MARRONNIERS	MARRONNIERS	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			102
006	0612	RUELLE DES MARTINETS	MARTINETS	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			104
006	0633	RUE DU MONT LOUIS	MONT LOUIS	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			111





## LISTE DES RUES

Bureau de vote	Code rivioli	Libellé	Clé de tri	Numéros de rue	Parité	Numéros de section de rue	Noms	Obsolète	Id Adagio
007	0094	RUE BILLAULT	BILLAULT	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			226
007	0100	RUELLE DES BLOTS	BLOTS	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			228
007	0171	AVENUE CHARLES DE GAULLE	CHARLES DE GAULLE	Du 1 au 152	Impaire	Du 1 au 31			247
007	0171	AVENUE CHARLES DE GAULLE	CHARLES DE GAULLE	Du 1 au 152	Pair	Du 2 au 18			247
007	0207	RUE CHRISTINE	CHRISTINE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			259
007	0307	RUE EMILE SOUVESTRE	EMILE SOUVESTRE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			3
007	0320	AVENUE ERNEST TABAR	ERNEST TABAR	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			8
007	0399	RUE DES GALLERANDS	GALLERANDS	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			30
007	0435	RUE DE GRETRY	GRETRY	Du 1 au 9999	Impaire	Du 9 au 9999			43
007	0435	RUE DE GRETRY	GRETRY	Du 1 au 9999	Pair	Du 16 au 9998			43
007	0441	ALLEE DES GRIOTTES	GRIOTTES	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			45
007	0457	RUE DES HARAS	HARAS	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			48
007	0458	CHEMIN DES HARAS	HARAS	Du 1 au 9999	Suite	Du 1 au 9999			49
007	0460	RUELLE DES HARAS	HARAS	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			50
007	0469	IMPASSE DES HARAS	HARAS	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			54
007	0496	RUE HELOISE	HELOISE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			64
007	0687	RUE DE L'OSERAIE	LO SERAIE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			125
007	0183	RUE DE LA CHATAIGNERAIE	LA CHATAIGNERAIE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			251
007	0594	CHEMIN DE LA MARE	LA MARE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			98
007	0874	ALLEE DE LA TERRE DU FOUR	LA TERRE DU FOUR	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			179
007	0903	RUE DE LA VERITE	LA VERITE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			188
007	0637	CHEMIN DES MONTRIES	MONTRIES	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			113
007	0776	RUE RENAUD	RENAUD	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			152
007	0849	RUELLE DU SAVAT	SAVAT	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			172



## LISTE DES RUES

Bureau de vote	Code rivioli	Libellé	Clé de tri	Numéros de rue	Parité	Numéros de section de rue	Noms Obsolète	Id Adagio
008	0023	BOULEVARD D'ANDILLY	ANDILLY	Du 1 au 9999	Paire	Du 0 au 10		208
008	0023	BOULEVARD D'ANDILLY	ANDILLY	Du 1 au 9999	Impaire	Du 1 au 11		208
008	0064	AVENUE BARATIER	BARATIER	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999		216
008	0076	RUE BASTIENNE	BASTIENNE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999		220
008	0085	RUE DES BERCEAUX	BERCEAUX	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999		223
008	0088	RUE BIANCHETTI	BIANCHETTI	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999		224
008	0156	RUE DES CAVES	CAVES	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999		240
008	0243	RUE DU CONTRAT SOCIAL	CONTRAT SOCIAL	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999		271
008	0280	RUE DEBERNY	DEBERNY	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999		281
008	0380	RUE DU FORT	FORT	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999		26
008	0402	RUE GALLIENI	GALLIENI	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999		31
008	0414	RUE DU GENERAL JOINVILLE	GENERAL JOINVILLE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999		35
008	0417	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	GEORGES CLEMENCEAU	Du 1 au 9999	Impaire	Du 1 au 9999		36
008	0417	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	GEORGES CLEMENCEAU	Du 1 au 9999	Paire	Du 24 au 9998		36
008	0420	AVENUE GIRARDOT	GIRARDOT	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999		37
008	0432	RUE DES GREMILLETS	GREMILLETS	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999		41
008	0313	RUE DE L'ERMITAGE	L ERMITAGE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999		5
008	0323	CHEMIN DE L'ESCALADE	L ESCALADE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999		9
008	0365	AVENUE DE LA FONTAINE RENE	LA FONTAINE RENE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999		21
008	0374	RUE DE LA FORET	LA FORET	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999		24
008	0591	RUE DE LA MARE	LA MARE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999		97
008	0535	PLACE DE LATTRE DE TASSIGNY	LATTRE DE TASSIGNY	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999		78
008	0333	IMPASSE LE FALLECK	LE FALLECK	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999		10
008	0543	AVENUE DU LIEUTENANT MEYNIER	LIEUTENANT MEYNIER	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999		81



## LISTE DES RUES

Bureau de vote	Code r�voli	Libell�	Cl� de tri	Num�ros de rue	Parit�	Num�ros de section de rue	Noms	Obsol�te	Id Adagio
009	0163	RUE ALEXANDRE LAGOYA	ALEXANDRE LAGOYA	Du 1 au 9999	Suite	Du 1 au 9999			243
009	0023	BOULEVARD D'ANDILLY	ANDILLY	Du 1 au 9999	Paire	Du 12 au 9998			208
009	0023	BOULEVARD D'ANDILLY	ANDILLY	Du 1 au 9999	Impaire	Du 13 au 9999			208
009	0079	RUE BEAUMARCHAIS	BEAUMARCHAIS	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			221
009	0115	CHEMIN DES BOIS BRIFFAULTS	BOIS BRIFFAULTS	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			232
009	0112	BOULEVARD DES BRIFFAULTS	BRIFFAULTS	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			231
009	0144	AVENUE CAMILLE	CAMILLE	Du 1 au 9999	Suite	Du 1 au 9999			236
009	0162	RUE CESAR FRANCK	CESAR FRANCK	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			242
009	0192	RUE DU CHEMIN VERT	CHEMIN VERT	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			254
009	0210	AVENUE CIRCULAIRE	CIRCULAIRE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			260
009	0216	RUE CLAUDE DEBUSSY	CLAUDE DEBUSSY	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			262
009	0295	AVENUE DE DOMONT	DOMONT	Du 1 au 9999	Impaire	Du 1 au 9999			286
009	0343	RUE FERON	FERON	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			13
009	0386	RUE GABRIEL FAURE	GABRIEL FAURE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			28
009	0478	CHEMIN DES HAUTS BRIFFAULTS	HAUTS BRIFFAULTS	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			57
009	0491	RUE HECTOR BERLIOZ	HECTOR BERLIOZ	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			62
009	0630	JARDIN DU MONT GRIFFART	JARDIN DU MONT GRIFFART	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			110
009	0356	AVENUE DE LA FOLIE	LA FOLIE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			18
009	0737	RUE DE LA PLEIADE	LA PLEIADE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			141
009	0603	RUE MARIVAUX	MARIVAUX	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			101
009	0609	AVENUE MARTHE	MARTHE	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			103
009	0627	CHEMIN DU MONT GRIFFART	MONT GRIFFART	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			109
009	0724	RESIDENCE DES PEUPLIERS	RESIDENCE DES PEUPLIERS	Du 0 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			136
009	0831	ALLEE SAINT FRANCOIS	SAINT FRANCOIS	Du 1 au 9999	Suite	Du 0 au 9999			168











**PRÉFET  
DU VAL-D'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté  
et de la légalité.**

**ARRETE N° 22/21-UER/P/CD**

**RÉGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION CONCERNANT L'AUTOROUTE A15 DANS  
LE SENS PARIS-PROVINCE ET DIFFERENTES BRETelles DES DIFFUSEURS N° 7 et 8**

Le Préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

**Vu** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**Vu** l'avis favorable de la présidente du conseil départemental en date du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

**Vu** l'avis favorable de la DiRIF en date du 3 septembre 2021 ;

**Vu** l'avis favorable du commandant de la compagnie autoroutière nord Île-de-France en date du 30 août 2021 ;

**Considérant** que les travaux de réfection de la couche de roulement et de joints d'ouvrage nécessitent la fermeture de différentes bretelles de l'autoroute A15 dans le sens Paris-province entraînant des déviations en et hors agglomération ;

**Considérant** qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et assurer la sécurité des ouvriers du chantier et des usagers utilisant les voies publiques ;

**Sur** proposition du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - La section courante de l'autoroute A15 sera fermée à la circulation dans le sens Paris-province entre le PR 21+600 et le PR 24+000 quatre nuits entre 22 h 00 et 5 h 00 au cours de la période du 6 septembre 2021 au 10 septembre 2021.

**Une déviation de circulation sera mise en place et empruntera l'itinéraire suivant :**

- prendre la N184 extérieure en direction de Versailles jusqu'au boulevard de l'Oise, prendre à droite le boulevard de l'Oise jusqu'au boulevard François Mitterrand à Cergy puis reprendre l'A15 en direction de Rouen.

**ARTICLE 2** - La bretelle d'accès depuis la N184 extérieure vers l'autoroute A15 en direction de Cergy sera fermée à la circulation quatre nuits entre 22 h 00 et 5 h 00 au cours de la période du 6 septembre 2021 au 10 septembre 2021.

**Une déviation de circulation sera mise en place et empruntera l'itinéraire suivant :**

- poursuivre sur la N184 jusqu'au boulevard de l'Oise, prendre à droite le boulevard de l'Oise jusqu'au boulevard François Mitterrand à Cergy puis reprendre l'A15 en direction de Rouen.

**ARTICLE 3** - La bretelle d'accès depuis la N184 intérieure vers l'autoroute A15 en direction de Cergy sera fermée à la circulation quatre nuits entre 22 h 00 et 5 h 00 au cours de la période du 6 septembre 2021 au 10 septembre 2021.

**Une déviation de circulation sera mise en place et empruntera l'itinéraire suivant :**

- poursuivre sur la N184 jusqu'à la sortie D14, reprendre la N184 en direction de Versailles (sens extérieur) jusqu'au boulevard de l'Oise, prendre à droite le boulevard de l'Oise jusqu'au boulevard François Mitterrand à Cergy puis reprendre l'A15 en direction de Rouen.

**ARTICLE 4** - Les mesures d'exploitation et de la signalisation de chantier seront conformes aux dispositions interministérielles de la signalisation routière et de ses textes modificatifs «le livre I – huitième partie – signalisation temporaire». Les dispositifs des mesures d'exploitation seront mis en place par la DiRIF/SEER - AGER Nord - Unité d'exploitation de la Route d'Eragny sur Oise.

**ARTICLE 5** - Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers, par des panneaux de signalisation réglementaires qui seront mis en place selon les modalités de l'article 3. Cette signalisation sera conforme aux dispositions alors en vigueur, et qui actuellement sont celles édictées par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié par les textes subséquents et par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I – huitième partie, approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992.

**ARTICLE 6** - Le secrétaire général de la préfecture, le commandant de la compagnie autoroutière nord Île-de-France, le directeur départemental de la sécurité publique, le directeur des routes d'Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à l'U.E.R. d'Eragny sur Oise - 1 rue Léo Lagrange à Eragny-sur-Oise et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise le 6 septembre 2021

Pour le préfet et par délégation,  
l'adjointe à la cheffe de bureau

Stéphanie FERRON

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

**ARRÊTÉ N°DS 2021-089**

**portant délégation de signature**

### **LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code du travail ;
- VU** le code de la défense ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** le code de la construction et de l'habitation ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;

### **ARRÊTE**

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Délégation est donnée au Docteur Laure KERVADEC, Directrice de la Délégation départementale du Val d'Oise, à effet de signer, pour la Délégation départementale du Val d'Oise, les actes relatifs aux domaines suivants :
- Ambulatoire et service aux professionnels de santé
  - Etablissements et services de santé
  - Etablissements et services médico-sociaux
  - Prévention et promotion de la santé - protection de la population
  - Santé environnement
  - Ressources humaines et affaires générales
  - Démocratie sanitaire et inspections.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Île-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

**ARTICLE 2 :** Demeurent réservés à la signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France ;
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire ;
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux.

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la Délégation départementale, la délégation qui lui est conférée est donnée à Madame Laureen WELSCHBILLIG, Directrice déléguée de la Délégation départementale, sur l'ensemble des attributions de la Directrice de la Délégation départementale.

**ARTICLE 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la Délégation départementale et de la Directrice déléguée de la Délégation départementale, la délégation qui leur est conférée est donnée à Monsieur Franck LAVIGNE, Directeur de projet transversal rattaché à la Directrice, sur l'ensemble de ses attributions.

**ARTICLE 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la Délégation départementale, de la Directrice déléguée de la Délégation départementale et du Directeur de projet transversal, délégation de signature est donnée aux responsables de département et service suivants, dans la limite de la compétence de leur département ou service d'affectation :

- Monsieur Damien BICHON, Conseiller Ressources Humaines
- Adeline CARET, responsable du département ville/hôpital
- Romain CAUZARD, responsable du département autonomie
- Madame Audrey JAOUEN, responsable du département santé environnement
- Madame Diane PIRES, responsable du département promotion de la santé et réduction des inégalités par intérim.

**ARTICLE 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la Délégation départementale, de la Directrice déléguée de la Délégation départementale, du Directeur de projet transversal et des responsables de département et de service, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de leur service d'affectation :

- Madame Adélaïde AMOUZOU, département autonomie
- Madame Dorra BELAID, département promotion de la santé et réduction des inégalités
- Madame Adeline BOUGHNISA, département ville/hôpital
- Monsieur Tanguy CHOLIN, département ville/hôpital
- Madame Cécile CLEMENT, département santé environnement
- Madame Yolande KUNTU-MENA, département autonomie
- Madame Caroline LAMA, département ville/hôpital
- Madame Patricia LAMARRE, département promotion de la santé et réduction des inégalités
- Madame Helen LE GUEN, département santé environnement
- Madame Marion LE PRIOL, département promotion de la santé et réduction des inégalités
- Madame le Docteur Sonia MICHAUT, département ville/hôpital
- Madame Anne-Sophie PELC, département autonomie
- Madame Astrid REVILLON, département santé environnement
- Madame Charlotte RIGANEL, département autonomie
- Monsieur Eric VENOUGOBALANE, département autonomie.

**ARTICLE 7 :**

Délégation de signature est donnée au Docteur Laure KERVADEC, Directrice de la Délégation départementale du Val d'Oise, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des eaux conditionnées, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la Délégation départementale, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Madame Laureen WELSCHBILLIG, Directrice déléguée de la Délégation départementale.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la Délégation départementale et de la Directrice déléguée de la Délégation départementale, la délégation qui leur est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Franck LAVIGNE, Directeur de projet transversal.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la Délégation départementale, de la Directrice déléguée de la Délégation départementale et du Directeur de projet transversal, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à :

- Madame Audrey JAOUEN, département santé environnement
- Madame Helen LE GUEN, département santé environnement
- Madame Astrid REVILLON, département santé environnement.

**ARTICLE 8 :** L'arrêté n° DS 2021-042 du 9 août 2021 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France est abrogé.

**ARTICLE 9 :** La Directrice de la Délégation départementale du Val d'Oise est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région d'Île-de-France et du Val d'Oise.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2021

La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France

**SIGNÉ**

Amélie VERDIER

**Arrêté n°2021-739**

portant sur l'insalubrité des locaux situés au rez-de-jardin, dans le garage, de la construction principale,  
sise 10 rue Bir Hakeim à GOUSSAINVILLE (95190)

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1331-22, L. 1331-23 et L. 1331-24 ;

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 511-1 à L. 511-18, L. 521-1 à L. 521-4, L. 541-1 et suivants, L. 541-1 et suivants et R. 511-1 et suivants ;

**Vu** le règlement sanitaire départemental du Val-d'Oise, notamment ses articles, 27, 32, 33, 40.1, 40.2, 40.4, et 51;

**Vu** le rapport motivé, en date du 16 juillet 2021, établi par la directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;

**Vu** le courrier adressé, le 20 juillet 2021, en recommandé avec accusé de réception à madame et monsieur LAURENARD domicilié 10 rue Bir Hakeim à GOUSSAINVILLE (95190), qui ont mis à disposition ces locaux aux fins d'habitation, les informant des constats réalisés et de l'engagement d'une procédure de traitement de l'insalubrité, et les invitant à présenter leurs observations dans un délai de 15 jours, courrier remis en main propre le 4 août 2021 ;

**Vu** l'absence de réponse et vu la persistance de désordres mettant en cause la santé ou la sécurité physique des personnes ;

**Considérant** qu'il ressort du rapport de la directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise de l'agence régionale de santé Ile-de-France que les locaux situés au rez-de-jardin, dans le garage, de la construction principale, sise 10 rue Bir Hakeim à GOUSSAINVILLE (95190), parcelle cadastrée, section AR 272 présentent un caractère impropre à l'habitation au sens de l'article L.1331-23 du code de la santé publique, du fait, qu'aucune pièce ne dispose d'une surface au moins égale à 9 m<sup>2</sup>, sous une hauteur sous plafond supérieure à 2,20 m, et ne peut être considérée comme pièce de vie, et qu'ils ne respectent pas les normes minimales d'habitabilité définies par le règlement sanitaire départemental ;

**Considérant** que l'éclairage naturel est insuffisant dans la pièce de vie et dans la chambre ;

**Considérant** que les ventilations des locaux ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 40.1 du règlement sanitaire départemental;

**Considérant** la présence de moisissures ;

**Considérant** que l'installation électrique présente un risque pour la sécurité des occupants ;

**Considérant** que cette situation d'insalubrité au sens de l'article L. 1331-22 du code de la santé publique est susceptible d'engendrer les risques sanitaires suivants:

- ✓ pathologies respiratoires, cardiovasculaires
- ✓ altération de la vue et douleurs oculaires,
- ✓ avitaminoses, fatigue, maux de tête, baisse de l'attention,
- ✓ stress, dépression,
- ✓ atteintes psychosociales,
- ✓ irritations des muqueuses respiratoires et oculaires,
- ✓ troubles musculo-squelettiques,
- ✓ risques d'électrocution.

**Considérant** que les locaux sont mis à disposition aux fins d'habitation par madame et monsieur LAURENARD, domiciliés 10 rue Bir Hakeim à GOUSSAINVILLE (95190) ;

**Considérant** dès lors qu'il y a lieu d'ordonner les mesures pour faire cesser ce danger dans un délai fixé ;

**Sur proposition** de la directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise de l'agence régionale de santé Ile-de-France,

## **ARRETE**

**Article 1 :** Les locaux situés au rez-de-jardin, dans le garage de la construction principale, sise 10 rue Bir Hakeim à GOUSSAINVILLE (95190), parcelle cadastrée, AR 272, appartenant à madame et monsieur LAURENARD, domiciliés 10 rue Bir Hakeim à GOUSSAINVILLE (95190), sont déclarés insalubres.

**Article 2 :** Afin de protéger les occupants du danger auquel il ne peut être remédié, il appartient à madame et monsieur LAURENARD, propriétaires des locaux situés, au rez-de-jardin, dans le garage de la construction principale, sise 10 rue Bir Hakeim à GOUSSAINVILLE (95190) de mettre fin à la mise à disposition à des fins d'habitation des locaux concernés et de procéder au relogement des occupants, dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

**Article 3 :** Les personnes mentionnées à l'article 1 doit, avant le 30 septembre 2021, informer le préfet de l'offre de relogement qu'elle a faite aux occupants pour se conformer à l'obligation prévue à l'article L. 511-18 du code de la construction et de l'habitation. A défaut pour cette personne d'avoir assuré le relogement des occupants, celui-ci sera effectué par la collectivité publique, et à ses frais, en application de l'article L. 521-3-2 du code de la construction et de l'habitation.

**Article 4 :** Les personnes mentionnées à l'article 1 sont tenues de respecter les droits des occupants dans les conditions précisées aux articles L. 521-1 à L. 521-3-2 du code de la construction et de l'habitation.

**Article 5 :** Au départ des occupants suite à leur relogement dans les conditions visées à l'article 3 du présent arrêté, les personnes mentionnées à l'article 1 sont tenues d'exécuter tous travaux nécessaires pour empêcher toute utilisation aux fins d'habitation des locaux visés.

**Article 6 :** Le loyer en principal ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation du logement cesse d'être dû à compter du premier jour du mois qui suit l'envoi de la notification de l'arrêté, conformément aux dispositions de l'article L. 521-2 du code de la construction et de l'habitation.

**Article 7 :** La non-exécution des mesures prescrites dans les délais précisés ci-avant expose la personne mentionnée à l'article 1 au paiement d'une astreinte par jour de retard dans les conditions prévues à l'article L. 511-15 du code de la construction et de l'habitation.

**Article 8 :** Faute de réalisation des mesures prescrites dans les conditions précisées, l'autorité administrative pourra les exécuter d'office aux frais de la personne mentionnée à l'article 1, dans les conditions précisées à l'article L. 511-16 du code de la construction et de l'habitation.

**Article 9 :** Le non-respect des prescriptions du présent arrêté et des obligations qui en découlent est passible des sanctions pénales prévues par l'article L. 511-22 du code de la construction et de l'habitation. Le non-respect des dispositions protectrices des occupants prévues par les articles L. 521-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation est également passible de poursuites pénales dans les conditions prévues par l'article L. 521-4 du code de la construction et de l'habitation.

**Article 10 :** Le présent arrêté sera notifié à la personne mentionnée à l'article 1 ainsi qu'aux occupants des locaux concernés dans les conditions prévues aux articles L511-12 et R511-18 du code de la construction et de l'habitation. Il sera également affiché à la Mairie de GOUSSAINVILLE ainsi que sur la façade de l'immeuble, ce qui vaudra notification.

**Article 11 :** Le présent arrêté pourra être publié au fichier immobilier dont dépend l'immeuble, conformément à l'article L. 511-12 du code de la construction et de l'habitation. Il sera transmis au maire de la commune où se situe les locaux, au procureur de la République, au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'habitat le cas échéant, aux organismes payeurs des aides personnelles au logement ainsi qu'aux gestionnaires du fonds de solidarité pour le logement du département lorsque le bâtiment est à usage total ou partiel d'habitation, conformément à l'article R.511-7 du code de la construction et de l'habitation.



**Article 12** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet du Val-d'Oise, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA2 – 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07SP) dans les deux mois suivant la notification. Concernant le recours gracieux, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. En matière de recours hiérarchique, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil B.P. 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex) dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse écrite de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application «Télérecours citoyens» (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

**Article 13** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de l'arrondissement de SARCELLES, la directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise de l'agence régionale de santé Ile-de-France, le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, le maire de GOUSSAINVILLE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la publication sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Cergy-Pontoise, le 26 AOUT 2021

Le préfet  
Pour le préfet  
Le secrétaire général  
Maurice BARATE

**Arrêté n°2021-741**

abrogeant l'arrêté préfectoral n°2021-451 en date du 1er juin 2021  
portant sur le logement situé au 1<sup>er</sup> étage, porte gauche, dans le pavillon au fond de la cour, sis 29 rue  
Alfred Labrière à Argenteuil (95100)

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1331-22, L. 1334-1 et suivants et R. 1334-1 à R. 1334-8 ;

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L511-14, L511-19 et L511-21 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2021-451 en date du 1er juin 2021 mettant en demeure l'association FREHA, située 92/98 boulevard Victor Hugo à Clichy (95110), de réaliser, selon les règles de l'art, dans un délai de 1 mois à compter de la notification, les travaux nécessaires pour supprimer le risque d'accessibilité au plomb dans le logement dont elle est propriétaire, situé au 1<sup>er</sup> étage, porte gauche, dans le pavillon au fond de la cour, sis 29 rue Alfred Labrière à Argenteuil (95100) ;

**Vu** le rapport de contrôle après travaux établi en date du 23 juillet 2021 par l'organisme de contrôle Expertam qui atteste que :

- les travaux de rupture d'accessibilité au plomb ont été réalisés,
- les revêtements des unités de diagnostic sont intègres,
- l'analyse des prélèvements de poussières au sol a révélé des concentrations en plomb dans les poussières très inférieures au seuil réglementaire de 1000 µg/m<sup>2</sup> ;

**Considérant** que les travaux effectués permettent de mettre un terme à la situation de danger imminent pour la santé des enfants mineurs et des femmes enceintes fréquentant régulièrement ce logement ;

**Sur proposition** de la directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

**ARRETE**

**Article 1 :** L'arrêté préfectoral n°2021-451 susvisé, en date du 1er juin 2021, est abrogé.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié à l'association FREHA, située 92/98 boulevard Victor Hugo à Clichy (95110).

**Article 3 :** Le présent arrêté sera notifié à monsieur le maire d'ARGENTEUIL.

**Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet du Val-d'Oise, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA2 – 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07SP) dans les deux mois suivant la notification. Concernant le recours gracieux, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet

implicite. En matière de recours hiérarchique, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil B.P. 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex) dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse écrite de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application «Télérecours citoyens» (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

**Article 5 :** Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de l'arrondissement d'ARGENTEUIL, la directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise de l'agence régionale de santé Ile-de-France, le maire d'ARGENTEUIL, le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la publication sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Cergy-Pontoise, le - 7 SEP. 2021

Le préfet  
Pour  
Le secrétaire général  
Maurice BARATE

**Arrêté n°2021-743**

portant sur l'installation électrique des locaux situés au rez-de-chaussée du pavillon de plain-pied  
sis 84 rue Henri Barbusse à ARGENTEUIL (95100)

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**Vu** le code de la santé publique et notamment son article L.1311-4 ;

**Vu** l'arrêté du 29 août 1979 modifié établissant le règlement sanitaire départemental et notamment son article 51 ;

**Vu** le rapport motivé en date du 1<sup>er</sup> septembre 2021 établi par le Service Communal d'Hygiène et de Santé d'Argenteuil concluant à la nécessité d'engager des mesures d'urgence dans les locaux au rez-de-chaussée du pavillon de plain-pied du pavillon sis 84 rue Henri Barbusse à ARGENTEUIL (95100), parcelle cadastrée BT n°412, propriété de la SCI SALWA, sise 3 impasse des Mésanges à AGDE (34300), dont le gérant est monsieur EL BOUAZZAOUI ;

**Considérant** que le rapport susvisé met en avant le danger de l'installation électrique des locaux dans son état actuel ;

**Considérant** que le tableau électrique et le disjoncteur sont situés à une hauteur supérieure à 1,80m ne permettant pas aux occupants des locaux d'interrompre l'alimentation électrique en cas d'incident ;

**Considérant** que le tableau électrique est exposé aux infiltrations d'eau par le toit, avec des fils dénudés à proximité, et que cela représente un risque de contact indirect avec des éléments sous-tension, de court-circuit et d'incendie ;

**Considérant** qu'aucun disjoncteur différentiel de 30 mA n'est présent sur le tableau électrique, la protection des personnes n'étant donc pas assurée ;

**Considérant** que des éléments sous-tension non protégés sont accessibles notamment dans la salle de bains et près du tableau électrique ;

**Considérant** que l'utilisation de prises multiples représente un risque de surchauffe et d'incendie ;

**Considérant** que la mise à la terre n'a pu être contrôlée ;

**Considérant** que cette situation présente un danger grave et imminent pour la santé et la sécurité des personnes occupant ce local et nécessite une intervention urgente afin d'écartier tout risque ;

**Considérant**, dès lors, que cette situation justifie de l'application de la procédure prévue à l'article L.1311-4 du code de la santé publique à l'encontre de la SCI SALWA dont le gérant est monsieur EL BOUAZZAOUI ;

**Sur proposition** de la directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise de l'agence régionale de santé Ile-de-France,

## ARRETE

**Article 1 :** La SCI SALWA sise 3 impasse des Ménanges à AGDE (95100), dont le gérant est monsieur EL BOUAZZAOUI, est mise en demeure d'exécuter, dans un délai de 7 jours à compter de la notification du présent arrêté, les mesures suivantes dans les locaux au rez-de-chaussée du pavillon de plain-pied du pavillon sis 84 rue Henri Barbusse à ARGENTEUIL :

- Assurer la sécurité des installations électriques générales et particulières de manière qu'elles ne puissent être cause de trouble pour la sécurité des occupants par contact direct ou indirect. Cette mise en sécurité comprend l'installation d'un interrupteur différentiel 30 mA et la vérification de la mise à la terre des installations ;
- Prendre toutes mesures utiles pour mettre à l'écart les installations électriques des parois affectées par l'infiltration d'eau en provenance du toit ;
- La mise en sécurité sera soumise au visa d'un organisme de droit privé à but non lucratif agréé visé par le décret n°72-1120 du 14 décembre 1972.

**Article 2 :** Si les mesures mentionnées à l'article 1 ne sont pas exécutées dans le délai imparti par les personnes qui y sont tenues, monsieur le maire d'Argenteuil ou, à défaut, le représentant de l'Etat dans le département y procède d'office, aux frais de celles-ci, sans autre mise en demeure préalable. La créance de la collectivité publique qui a fait l'avance des frais est alors recouvrée comme en matière de contributions directes.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires ainsi qu'à l'occupante des locaux. Il sera également affiché sur la façade de l'immeuble, ce qui vaudra notification.

**Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet du Val-d'Oise, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA2 – 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07SP) dans les deux mois suivant la notification. Concernant le recours gracieux, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. En matière de recours hiérarchique, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil B.P. 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex) dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse écrite de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application «Télérecours citoyens» (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

**Article 5 :** Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de l'arrondissement d'ARGENTEUIL, la directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise de l'agence régionale de santé Ile-de-France, le maire d'ARGENTEUIL, le directeur des territoires du Val-d'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la publication sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Cergy-Pontoise, le - 7 SEP. 2021

Le préfet,  
Pour le préfet,  
Le secrétaire général  
  
Maurice BARATE